

Gaz Métro - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro

1. Les projets d'expansion visés par la méthodologie proposée

Références:

- (i) B-0178, page 8
- (ii) B-0253, page 4
- (iii) B-0277, page 16

Préambule :

- (i) « En fonction des résultats de l'analyse de la rentabilité a posteriori, Gaz Métro a établi le seuil minimal acceptable à un niveau de 2 % de TRI pour les projets d'extension liés à un niveau d'investissement inférieur à 1,5 M\$. »
- (ii) « Le critère SMA présenté en janvier 2017 à la pièce B-0178, Gaz Métro-7, Document 1, s'applique aux projets d'extension de moins de 1,5 M\$. Pour les projets d'extension dont les investissements se situent au-delà de 1,5 M\$, les dossiers seront présentés à la Régie, conformément à l'article 73, al.1, par. 1 de la Loi sur la Régie de l'énergie. »
- (iii) « Le plan de développement doit atteindre au minimum un indice de profitabilité supérieur ou égal à 1,1, ce qui correspond à un TRI d'environ 6,01 % »

Questions:

- 1.1 Veuillez préciser si la nouvelle méthodologie proposée qui est basée sur le calcul d'un indice de profitabilité et qui est présentée à la pièce B-0277, ne s'appliquera qu'aux projets de 1,5 M\$ ou moins (ref (i) et (ii)). Le cas échéant veuillez justifier la pertinence de maintenir une approche basée sur le calcul d'un taux de rendement interne (TRI) pour les projets de plus de 1,5 M\$ alors qu'une approche basée sur un indice de profitabilité est utilisée pour les projets de moins de 1,5 M\$.
- 1.2 Veuillez indiquer si le calcul de l'indice de profitabilité global applicable à l'ensemble du plan de développement prendra en compte les projets de plus de 1,5 M\$ qui requièrent l'approbation de la Régie.

2 L'indice de profitabilité proposé

Références:

- (i) B-0277, page 17
- (ii) Commission de l'énergie de l'Ontario, E.B.O. 188, appendice B, Guidelines for assessing and reporting on natural gas system expansion in Ontario. paragraphe 361
- (iii) FortisBc Energy Inc, 2015 system extension application, section 2: Background, page 17
- (iv) B-0207, annexe 1

Préambule

- (i) « La première modification concerne l'utilisation d'une approche basée sur l'IP qui est utilisée par Fortis BC, Union Gas Limited et Enbridge Gas Distribution, plutôt que la Méthode SMA, de manière à arrimer le seuil d'acceptation des projets avec l'approche courante utilisée par les utilités gazières comparables au Canada. »
- (ii) En Ontario, l'équation appliquée est la suivante:

$$\text{Profitability Index ("PI")} = \frac{\text{PV of Operating Cash Flow} + \text{PV of CCA Tax Shield}}{\text{PV of Capital}}$$

- (iii) La formule de l'indice de profitabilité retenue par Fortis BC est la suivante

Figure 2-1: Current MX Test Formula

$$\text{P.I.} = \frac{\text{Net Present Value of Net Cash Inflows (20 Year DCF Term)}}{\text{Net Present Value of Capital Costs (5 years of Attachments)}}$$

(Delivery Margin + Application Fees-O&M-System Improvement -Municipal Tax-Property Tax-Income Tax)
(Mains, Services & Meter Costs + Overhead + Working Capital)

Questions:

- 2.1 Veuillez produire l'équation précise de l'indice de profitabilité que Gaz Métro propose utiliser pour l'évaluation de la rentabilité des projets d'investissement incluant une définition de chacun des paramètres de l'équation.
- 2.2 Veuillez calculer quel serait l'indice de profitabilité du projet des Serres Demers cité à la référence (iv) si toutes les propositions de Gaz Métro étaient retenues. Veuillez fournir les valeurs qui auraient servi comme intrant pour chaque variable retenue au calcul de l'indice. Veuillez produire les résultats sous la forme du chiffrier Excel habituel présenté à la référence (iv).
- 2.3 Veuillez produire la méthode d'estimation de l'indice de profitabilité global en prenant soin d'identifier chacune des variables considérées. Veuillez produire un exemple chiffré à l'appui.

3. L'établissement de la contribution financière des clients

Références:

- (i) B-0178, page 8
- (ii) British Columbia Utilities Commission, An Application by Terasen Gas Inc. and Terasen Gas (Vancouver Island) Inc. for a review of its System Extension and Connection Policies, Terasen Gas Inc and Terasen gas (Vancouver Island) Submission, octobre 2007, page 4.

Préambule :

- (i) « Lorsque la rentabilité a priori du projet de développement, avec expectativa de rentabilité, n'atteint pas un IP de 0,8. Dans cette situation, Gaz Métro pourrait exiger une contribution afin d'atteindre un IP de 0,8. Ces projets de développement doivent avoir un potentiel de densification futur permettant l'atteinte d'un IP de 1»
- (ii) « The Companies submit that the evidence demonstrates that the existing policies are leading to new customers being required to contribute more than their costs to attach to the system; which results in existing customers receiving a substantial benefit from these new customers. The Companies also submit that the stringency of the existing policies imposes inappropriate barriers for new customers seeking to connect to the gas system. The Companies submit that their MX Tests should not be designed in a manner that results in the new customers added each year contributing more to the system than their costs. But the current design of the MX Tests of the

Companies leads to this result.”

Questions:

- 3.1 Veuillez confirmer que, selon la proposition de Gaz Métro, les projets pour lesquels l'indice de rentabilité est au-delà de 0.8 mais en deçà de 1, pourront être réalisés sans que les clients aient à fournir une contribution financière correspondant au montant qui permettrait l'atteinte d'un IP de 1.
- 3.2 Veuillez confirmer que les projets qui présentent un indice de rentabilité inférieur à 1 sont ceux pour lesquels les revenus prévus sont inférieurs aux coûts prévus et, conséquemment, sont ceux qui ne sont pas rentables d'un point de vue économique. Veuillez clarifier ou corriger au besoin.
- 3.3 Veuillez identifier les raisons pour lesquelles certains projets ayant un IP inférieur à 1 devraient être entrepris malgré le fait qu'ils ne soient pas rentables d'un point de vue économique. Veuillez élaborer.
- 3.4 Veuillez confirmer que la clientèle existante devra absorber les coûts relatifs aux projets ayant un IP inférieur à 1 qui ne sont pas pris en charge par les nouveaux clients par l'intermédiaire d'une contribution financière au moment de la réalisation de ces projets. Au besoin veuillez clarifier ou corriger avec explications.
- 3.5 L'ACIG pourrait affirmer que le fait de réaliser des projets ayant un IP allant de 0,8 à 1 sans exiger de contributions financières de la part des nouveaux clients résulterait en un transfert d'une partie des coûts attribuables à la nouvelle clientèle vers la clientèle existante. Veuillez confirmer et commenter la possibilité d'un interfinancement de la nouvelle clientèle par la clientèle existante lorsque des projets n'atteignant pas le niveau de rentabilité minimal (IP de 1) sont réalisés et que la clientèle existante doit conséquemment prendre en charge une partie des coûts des projets.
- 3.6 En 2007, Fortis BC obtenait la réduction de l'IP de 1 à 0,8 sur la base d'un argument à l'effet que le test de rentabilité était tel que les nouveaux clients génèrent des revenus plus élevés que les coûts des nouveaux projets (ref(ii)). Gaz Métro est-elle d'avis que la justification de Fortis BC pour appuyer sa demande de réduire l'IP de 1 à 0.8 s'applique aussi à elle? Veuillez élaborer.

4. Les revenus intégrés à l'analyse de rentabilité

Références:

- (i) B-0277, page 7
- (ii) B-0253, page 11

Préambule

- (i) *« Contrairement à la Méthode actuelle, Gaz Métro prend en compte seulement les revenus des clients qui se sont engagés contractuellement lors de l'évaluation de la rentabilité d'un projet dans la Méthode SMA et la Nouvelle méthode. De cette façon, l'analyse de rentabilité du projet est plus systématique puisqu'elle est effectuée en excluant les clients potentiels. »*
- (ii) *« Le taux unitaire de chacun des clients est basé selon leurs prévisions de consommation spécifique. »*

Questions:

- 4.1 Selon toutes probabilités, le nombre de clients augmentera durant les premières années des projets de développements résidentiels ou affaires. Veuillez justifier pourquoi Gaz Métro a écarté l'option de prévoir une croissance conservatrice du nombre de clients pour les premières années des projets de développement résidentiels ou affaires plutôt que de ne considérer que les clients qui se sont engagés contractuellement. Veuillez fournir une évaluation de l'importance du biais que cause cette approche.
- 4.2 Dans l'évaluation des revenus, veuillez indiquer si le calcul du taux du service de distribution qui est appliqué aux volumes prévus pour chaque client du tarif D1 tient compte des frais de base applicables à ce tarif (ref(ii)). Veuillez donner un exemple chiffré de l'établissement du taux de distribution appliqué pour les clients des différents tarifs.

5. Les coûts considérés dans l'évaluation de la rentabilité.

Référence:

- (i) B-0277, page 8
- (ii) B-0278, page 31
- (iii) B-0277, page 4

- (iv) FortisBc Energy Inc, 2015 system extension application, appendix A, EES Consulting – FEU system extension policy review report, page 15
- (v) EB-2015-0179, Exhibit A, Tab 2, Section C, , Schedule 4, Page 1 of 1

Préambule

- (i) *« Pour Gaz Métro, les coûts de développement indirects sont les frais généraux corporatifs et frais généraux entrepreneur. Selon Black & Veatch, étant donné que ces coûts sont relativement fixes pour un certain intervalle de projets autorisés annuellement, engagés sur une base annuelle et ne varient pas directement en fonction du nombre de nouveaux clients ou de nouveaux projets, ils doivent être considérés au niveau de la rentabilité globale du plan de développement. »*
- (ii) L'extrait suivant est tiré du rapport d'expert de Gaz Métro
 - Capitalized General Contractors Fees that cover the contractors' general and administrative costs
 - Capitalized General Overhead Expenses (i.e., the portion of general and administrative costs that are capitalized)

These costs, which are fixed for a certain range of projects done each year, should be considered only at a portfolio level when the profitability of all the development activities is evaluated.
- (iii) *“Utiliser une approche basée sur l'indice de profitabilité utilisée par Fortis BC, Union Gas Limited et Enbridge Gas Distribution plutôt que la méthode SMA, de manière à arrimer le seuil d'acceptation des projets avec l'approche courante utilisée par les utilités gazières comparables au Canada. »*
- (iv) *« All of the utilities surveyed incorporate overhead costs into cost calculations »*
- (v) L'extrait suivant est tiré de la demande d'investissement de Union Gas dans le dossier cité à la référence (v)

Moraviantown Island Expansion Costs		
2016 Construction		
Pipeline & Equipment		Cost
250m	NPS 1-1/4 PE	\$393
2040m	NPS 2 PE	\$6,291
5140m	NPS 4 PE	\$48,234
Sub Total		\$54,918
Contingency 10%		\$6,590
Total		\$61,508
Construction & Labour		
Lay price	NPS 1-1/4 PE	\$7,129
Lay price	NPS 2 PE	\$58,169
Lay price	NPS 4 PE	\$230,467
Overheads		\$56,674
Survey		\$10,000
Archeological		\$25,000
Sub Total		\$387,438
Contingency 10%		\$38,744
Total		\$426,182
Interest During Construction		\$0
Total Project Costs		\$487,690

Questions:

- 5.1 Veuillez confirmer que, selon la proposition de Gaz Métro, les frais généraux ne seront pas considérés lors de l'évaluation de la rentabilité des projets spécifiques mais plutôt uniquement lors de l'évaluation de la rentabilité globale du plan de développement (références (i) et (ii)). Le cas échéant, veuillez justifier l'exclusion des frais généraux au niveau de l'évaluation de la rentabilité des projets spécifiques outre le fait que l'inclusion de ces coûts diminue leur indice de profitabilité.
- 5.2 Veuillez indiquer comment seront estimés les frais généraux pris en compte dans l'évaluation des projets. Notamment, veuillez indiquer, s'il y a lieu, quel taux sera appliqué à la valeur du capital pour estimer les frais généraux et comment celui-ci a été déterminé.

5.3 Gaz Métro fait référence, dans sa preuve (ref iii), à son intention d'utiliser une approche similaire à celle appliquée par Union Gas, Enbridge Gas Distribution et Fortis, trois distributeurs qui incluent des frais généraux dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet (ref(v)). Quelle particularité distingue Gaz Métro de ces trois distributeurs qui justifie qu'elle se démarque de ceux-ci en ce qui concerne l'inclusion des frais généraux dans l'évaluation de la rentabilité des projets spécifiques. Veuillez élaborer.

6. Les rapports de suivis

Références:

- (i) B-0277, page 17
- (ii) FortisBc Energy Inc, 2015 system extension application, section 2: Background, page 47

Préambule

- (i) *“Gaz Métro bonifiera son analyse de la rentabilité a posteriori qui est déposée au rapport annuel. Gaz Métro ajoutera l'analyse de la rentabilité a posteriori six ans plus tard pour les projets dont l'IP se situe entre 0,8 et 1, ainsi que pour les projets de parc industriel et de repavage routier. Ainsi, Gaz Metro pourra mesurer la densification de l'ensemble de ces projets et apporter des ajustements au besoin.»*
- (i) *« In this section, FEI addresses an improved approach (the Rate Impact approach) for assessing whether or not the MX Test is achieving its intended result. FEI is proposing that this Rate Impact approach inform any future changes to FEI's system extension policy. Specifically, FEI proposes to conduct the Rate Impact analysis at the time of any future reviews of the system extension policies to help guide the review. (...) In simple terms, the Rate Impact analysis looks at what customer rates would be in aggregate with and without actual, historical system extensions installed within a predetermined period. This point in time analysis considers whether the incremental revenue and cost of extensions completed in the predefined timeframe raises or lowers customer rates, all else equal. If rates with capital growth equal rates without capital growth, it indicates a balance of new and existing customer interests having been met. If the rates are not equal, the Company may want to consider changes to its policies.”*

Questions:

- 6.1 Veuillez décrire la méthodologie que Gaz Métro entend employer pour déterminer, a posteriori, la performance des projets d'investissement réalisés dans le passé.
- 6.2 De l'avis de Fortis BC, le fait de comparer l'IP initial qui est calculé sur la base de données prévues avec un IP mis à jour sur la base de données prévues et réelles est peu utile pour déterminer la performance économique des projets d'extension. Fortis BC applique conséquemment une évaluation a posteriori qui est basée sur l'impact tarifaire c'est-à-dire sur la comparaison des tarifs avec et sans les projets d'investissement. (ref ((ii))). Gaz Métro serait-elle disposée à adopter une approche basée sur l'impact tarifaire à postériori des projets d'investissement dans son évaluation des bénéfices qu'ils ont procurés après le fait. Veuillez élaborer.